



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 8C1 - 50

11 Laurier St./11 rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SO - MISCELLANEOUS AIRCRAFT PARTS	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-140035/A	Date 2015-10-30
Client Reference No. - N° de référence du client T8493-140035	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAG-006-25404
File No. - N° de dossier 006cag.T8493-140035	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-16	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cormier, Manon	Buyer Id - Id de l'acheteur 006cag
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0512 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

APPEL DE LETTRE D'INTÉRÊT

Pièces de rechange diverses pour les flottes d'aéronefs de Transports Canada

PROCESSUS DE CONSULTATION

La présente lettre d'intérêt (LI) vise à consulter l'industrie et à discuter du processus d'approvisionnement en pièces de rechange diverses pour les flottes d'aéronefs de Transports Canada (TC).

Afin d'assurer l'efficacité du processus d'approvisionnement en pièces de rechange, le Canada invitera les intervenants de l'industrie à participer à un processus de consultation. Il s'agit de la toute première étape de ce marché. La publication de la présente lettre d'intérêt correspond quant à elle à la première étape du processus de consultation, qui se poursuivra jusqu'à la publication de la demande de propositions. À la suite de la diffusion de la lettre d'intérêt, des séances de consultation et de mobilisation de l'industrie seront organisées, au besoin. La version préliminaire de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement sera ensuite publiée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (Achatsetventes.gc.ca) afin de recueillir les commentaires de l'industrie.

Les sujets de discussion comprendront les exigences de Transports Canada, les critères de sélection proposés, la base de paiement et l'ensemble du processus d'approvisionnement. Les séances de consultation de l'industrie visent à s'assurer que les représentants de l'industrie ont une bonne compréhension des besoins du Canada et à recueillir leurs commentaires au sujet des pratiques commerciales exemplaires de l'industrie. Le Canada organisera des séances individuelles de mobilisation de l'industrie auxquelles seront conviés tous les fournisseurs intéressés. Ces séances pourront se faire en personne ou dans un autre format accepté par les deux parties (par téléconférence, à titre d'exemple).

Processus de consultation

La collectivité des fournisseurs sera invitée à participer au processus de consultation relatif à l'approvisionnement en pièces de rechange et pourra également assister à des séances individuelles. Ces séances seront offertes selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les représentants devront d'abord signer l'entente d'engagement de l'industrie (annexe B) et indiquer la date et l'heure qui leur conviendraient. Après avoir reçu l'entente signée, le Canada enverra à l'entreprise les documents et renseignements supplémentaires relatifs au processus d'approvisionnement, s'il y a lieu. Ainsi, l'entreprise pourra les passer en revue avant de participer à l'une des séances de consultation individuelle organisées par le Canada. Les représentants de l'industrie sont invités à noter par écrit leurs commentaires et leurs recommandations concernant les sujets de discussion proposés, ainsi que tout autre sujet dont ils aimeraient discuter et à les faire parvenir au Canada quatre jours avant la séance de consultation individuelle.

Tous les renseignements consignés au sujet de ce processus d'approvisionnement sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Conformément à ce qui est prévu dans la loi, le Canada

Référence : T8493-140035/A

conservera et protégera les renseignements fournis par l'industrie et ne les transmettra pas à d'autres entreprises.

Séances individuelles

Après avoir reçu l'entente d'engagement signée, le Canada fournira, s'il y a lieu, des détails supplémentaires sur le processus d'approvisionnement et l'horaire des séances individuelles de mobilisation de l'industrie. Ces séances auxquelles les fournisseurs intéressés pourront participer visent à aider les fournisseurs éventuels à comprendre les besoins du Canada et à prendre connaissance des préoccupations, des recommandations et des solutions de l'industrie au sujet du présent processus d'approvisionnement. Une fois les séances individuelles terminées, le Canada analysera et résumera les commentaires de l'industrie. Il cernera les points qui doivent être pris en compte et révisera les documents de la demande de soumissions, au besoin. Enfin, il affichera une version préliminaire de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement sur Achatsetventes.gc.ca afin de recueillir les commentaires de l'industrie.

Version préliminaire de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

La version préliminaire de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement relative aux pièces de rechange sera publiée sur Achatsetventes.gc.ca afin de recueillir les commentaires de l'industrie. La version finale de la demande sera ensuite affichée sur Achatsetventes.gc.ca.

Inscription

Les participants qui souhaitent participer à une séance individuelle en personne ou par vidéoconférence ou téléconférence doivent fournir un exemplaire signé de l'annexe B, Entente d'engagement de l'industrie. Pour s'inscrire, ils doivent communiquer avec la personne-ressource de TPSGC identifiée dans le présent document avant la date d'échéance de la lettre d'intérêt.

Les plages horaires seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les participants doivent indiquer la dénomination sociale de leur entreprise, l'adresse de celle-ci, les noms des représentants qui assisteront à la rencontre ainsi que le titre de leur poste et leur adresse, numéro de téléphone et adresse courriel au bureau.

Le Canada peut décider de transmettre les renseignements énumérés ci-dessus aux fournisseurs éventuels ou aux parties intéressées qui en font la demande. Les entreprises qui ont indiqué vouloir participer par vidéoconférence ou téléconférence à une séance obtiendront les numéros à composer 24 heures avant la date prévue pour celle-ci.

Renseignements sur les séances individuelles :

One-on-one sessions sont disponibles à (10h00 à 12h00) et pm (13h00 à 15h00).

Les One-on-One Sessions disponibles sont:

Novembre 24, 2015 – pm session

Novembre 25 et 26, 2015: am et pm

Décembre 2, 2015: am et pm

Décembre 3, 2015: pm

Décembre 8 et 9, 2015: am et pm

Référence : T8493-140035/A

Lieu : Place du Portage

Entrée : Préinscription obligatoire.

Personne-ressource :

Manon Cormier, spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place du Portage, Phase 3, 8C1, 11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Adresse de courriel : manon.cormier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Téléphone : 819-956-0512

Documents en pièces jointes :

Annexe A – Renseignements relatifs aux besoins de Transports Canada

Annexe B – Entente d'engagement

Règles d'engagement

1. L'invitation s'adresse aux fabricants de pièces d'origine et aux éventuels fournisseurs et distributeurs des pièces de rechange d'aéronefs indiquées à l'annexe A. Chaque fournisseur intéressé peut inscrire un maximum de cinq (5) représentants aux séances de consultation individuelle.
2. Les représentants de l'industrie qui souhaitent participer aux séances individuelles devront d'abord signer et accepter l'entente d'engagement (annexe B). Au cours de la période de consultation, seules les entreprises ayant fait parvenir une copie signée de l'entente d'engagement relative au présent processus d'approvisionnement se verront remettre des renseignements et des documents supplémentaires. De plus, seules ces entreprises pourront participer aux séances de mobilisation.
3. Les frais de déplacements, d'hébergement, de repas, de stationnement et de toutes autres dépenses connexes sont à la charge des participants.
4. La participation au processus de consultation n'est pas une condition obligatoire à la présentation d'une proposition après la publication de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement définitive.
5. Les représentants des médias ne peuvent pas participer au processus de consultation.
6. Aucun enregistrement audio ou vidéo ne sera autorisé pendant les séances.
7. La lettre d'intérêt ne constitue pas une demande de soumissions, et elle ne se traduira pas par un contrat.
8. Le besoin est en cours d'élaboration et pourrait être modifié et évoluer en fonction des renseignements fournis par l'industrie dans le cadre du présent processus de consultation.

Référence : T8493-140035/A

9. Les répondants éventuels sont avisés que tous les renseignements transmis au Canada en réponse à la présente lettre d'intérêt pourraient être utilisés par le Canada dans le cadre de l'élaboration d'une demande d'arrangements en matière d'approvisionnement concurrentielle.
10. La publication de la présente lettre d'intérêt n'oblige pas le Canada à publier ultérieurement une demande d'arrangements en matière d'approvisionnement; celui-ci n'est aucunement contraint, en vertu de la loi ou de toute autre disposition, de conclure une entente ou d'accepter ou de rejeter les suggestions qui lui sont faites.
11. Le Canada n'assumera aucune responsabilité ou obligation en ce qui concerne les coûts de préparation d'une réponse à la présente lettre d'intérêt.
12. À la suite de la présente lettre d'intérêt, aucune liste restreinte d'entreprises ne sera établie en vue de la réalisation de travaux ultérieurs.

ANNEXE A

BESOIN

Le présent besoin vise à établir un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour l'achat de pièces de rechange diverses pour les flottes d'aéronefs de Transports Canada (TC), selon les besoins. Les modèles et les fabricants des aéronefs des flottes de TC sont les suivants :

PLATEFORMES	QUANTITÉ	FABRICANTS
BO-105	13	Eurocopter (MBB), Allison
Citation II	5	Cessna, Pratt & Whitney
Série Challenger	4	Bombardier, General Electric, Rockwell Collins
Dash 7/8	3	Pratt & Whitney
King Air C90A	5	Pratt & Whitney, Beechcraft
Bell 206BB	3	Bell/Textron
Bell 206L/Bell 212	8	Bell/Textron, Allison
Bell 407	3	Bell/Textron, Allison
Bell 429	15	Bell/Textron, Pratt & Whitney
Bell 412 EPI	Nouveau (dès 2016)	Bell/Textron, Pratt & Whitney

L'expression « pièces de rechange diverses » désigne : les pièces, les composantes, les accessoires, le matériel, les outils et les pneus.

Codes NIBS : 1560, 1600, 1610, 1615, 1620, 1630, 1640, 1650, 1660, 1680 et 2620.

ANNEXE B

Entente d'engagement – Processus de consultation de l'industrie

Un des principes fondamentaux de la consultation de l'industrie est qu'elle est réalisée avec le plus haut degré d'impartialité et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ou organisation ne doit recevoir ni sembler avoir reçu un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

La présente entente d'engagement entrera en vigueur à la signature du présent document et prendra fin lors de la diffusion de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).

Dans le cadre du processus de consultation de l'industrie, dont le début correspond à la publication de la lettre d'intérêt et qui se terminera une fois la DAMA affichée sur le SEAOG, le Canada fournira des renseignements à tous les participants qui ont accepté et signé la présente entente d'engagement. Le processus de consultation de l'industrie sera constitué de séances de mobilisation de l'industrie et de tout processus jugé nécessaire par l'autorité contractante.

Le Canada demandera aux participants de formuler des commentaires sur les diverses questions abordées. Toutes les solutions, idées ou questions abordées au cours des séances individuelles feront d'abord l'objet d'un examen plus poussé par le Canada. Un compte rendu des discussions de chacune des séances individuelles sera remis aux participants qui étaient présents. Si l'autorité contractante croit que davantage de rétroactions sont requises de la part des participants, l'organisation de séances de suivi sera envisagée.

Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ni de renseignements délicats sur le plan commercial aux autres participants ni à des tiers, sauf dans le cadre prévu par la loi.

MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus de consultation. Afin de favoriser le dialogue, les participants conviennent de ce qui suit :

- a. Les participants sont censés exposer leur point de vue sur l'achat de diverses pièces d'aéronefs.
- b. Tous les participants auront l'occasion de faire part de leurs idées et de leurs suggestions.
- c. Toutes les questions des médias doivent être transmises au Bureau des relations avec les médias de TPSGC, au numéro suivant : 819-956-2307.
- d. Les participants doivent présenter leurs demandes ou leurs commentaires aux représentants autorisés du Canada seulement, conformément aux directives de l'autorité contractante.
- e. Les représentants des médias ne peuvent pas participer au processus consultatif.

Référence : T8493-140035/A

- f. Le Canada n'a pas l'obligation de publier une DAMA ni de négocier un quelconque contrat d'achat de pièces d'aéronefs à la suite du présent processus consultatif.
- g. Si le Canada publie une DAMA, les modalités en seront définies à l'entière discrétion du Canada.
- h. Le Canada ne rembourse pas les frais engagés par les représentants de l'industrie pour participer à ce processus de consultation.
- i. La participation au processus de consultation n'est pas une exigence obligatoire. La non-participation n'empêche pas un soumissionnaire de présenter une proposition.
- j. Si les participants refusent de convenir aux dispositions de l'entente d'engagement et de la signer, ils seront exclus des séances individuelles et ne recevront aucun renseignement sur le processus de consultation auprès de l'industrie.
- k. Les coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse électronique) du représentant de l'entreprise doivent être fournies avec l'entente signée.

ENTENTE D'ENGAGEMENT DE L'INDUSTRIE :

La participation aux séances de consultation individuelles dans le cadre de ce besoin sera conditionnelle à l'acceptation en bonne et due forme de la présente entente d'engagement. Un représentant dûment autorisé de l'entreprise doit signer la présente entente d'engagement à cet effet.

Nom de l'entreprise :	
Nom de la personne :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	

Signature : _____

Date : _____